

**MAIRIE DE CHALENCON**  
**07240**

Tél. : 04.75.58.14.41  
Fax : 04.75.58.17.12  
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 décembre 2017**

Date de la convocation 13 décembre 2017

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 30

**Président de séance** : Monsieur SALLIER Alain, Maire

**Secrétaire de séance** : Lucie MACHISSOT

**Présents** : Jean-Pierre ANCHISI, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

**Excusés** : Agnès CHATRON (A donné procuration à Lucie MACHISSOT)

**Absent** :

---

**ORDRE DU JOUR** :

1. Présentation de l'association Eyrieux Solidarité par la Présidente de l'association
2. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
3. Vote des subventions aux associations
4. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la Zone Humide
5. Demande de subvention pour l'orgue à la Région
6. Vente Commune de Chalencon – PHILIPPOT, ALLAIGRE - CHAZAL
7. Rénovation de l'éclairage public, remplacement ampoules par des LED
8. Diagnostic technique des arrêts de car sur Chalencon
9. Travaux en cours
10. Questions diverses

## **1. Présentation de l'association Eyrieux solidaire par la Présidente de l'Association**

La présidente de l'Association Eyrieux Solidarité a rencontré le Conseil Municipal pour présenter la démarche de l'Association et les divers projets citoyens en cours, principalement sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres : un jardin partagé aux Ollières, la création d'un Café Culturel et Associatif, un transport solidaire bénévole, un groupe accueil de personnes en difficulté. Deux projets citoyens sont en cours: la mise en place d'une monnaie locale complémentaire et la constitution d'un groupe santé-bien-être. Une fête de la fraternité citoyenne a lieu chaque année dans un village différent. En 2018 ce sera à Dunière sur Eyrieux. Les habitants de Chalencon ont été invités à participer à ces différents projets citoyens et en proposer d'autres.

## **2. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
PAR 11 VOIX POUR /0 VOIX CONTRE / 0 ABSTENTIONS  
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2017

## **3. Vote des subventions 2017 aux associations :**

Au vu des documents fournis par chaque association, Le Conseil Municipal décide le versement des subventions aux associations suivantes, pour 2017.

<b>Liste associations</b>	<b>2017</b>
AIMERGENS	155€
Amicale des Sapeurs-pompiers de Chalencon	460€
Association « A deux Mains »	155€
Comité des fêtes de Chalencon	155€
Les Amis de l'Orgue	505€
Les Marchés de Diane	155€
Sou des Ecoles de Chalencon	155€
Association culturelle de Chalencon	155€
Les Amis de la Bibliothèque	456€
Livres et Village	185€
Ecran Village	100€
La Jeunesse Chalennaise	155€

Les Anciens Combattants	155€
ADMR	100€
Anes sans frontières	100€

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, qu'il y a lieu également de verser la subvention de fonctionnement rentrée scolaire 2017 au Sou des Ecoles. Cette année les enfants sont au nombre de 22.

Donc la subvention à verser est de  $22 \times 90€ = 1\,980€$ .

Question de la gratuité : Comme nous sommes en train de travailler sur les tarifs et le règlement. Aucune gratuité ne sera faite sur les contrats passés et à venir pour l'instant.

**4. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le financement du projet de restauration de la zone humide du Pré Lacour – Action B1.1.4-B du 2ème contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon :**

Le Maire rappelle aux membres présents que le projet de restauration et de valorisation de la zone humide du Pré Lacour a bien avancé depuis ces dernières semaines : les acquisitions foncières ont été conclues permettant l'engagement des travaux de coupe des peupliers en novembre 2017. Par la suite, les travaux de restauration et de remise en état (broyage des rémanents, broyage des souches, ensemencement...), ainsi que le plan d'interprétation pourront être lancés prochainement.

Il rappelle le montant total prévisionnel de l'opération qui s'élève à 117 228 € HT.

Il explique qu'il est à présent opportun de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau RMC, en complément de celles du Département de l'Ardèche, pour les futurs travaux de restauration de la zone humide estimés à un montant prévisionnel HT de 58 228 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Comité Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 29 114 € (50% de 58 228 €HT) pour les travaux de restauration de la zone humide du Pré Lacour auprès de l'Agence de l'eau RMC dans le cadre du 2ème contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon.

CHARGE le Maire de toutes démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

## **5. Vente Commune de Chalencon – PHILIPPOT-ALLAIGRE - CHAZAL :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors du Conseil Municipal du 17 mars dernier de vendre une partie de la parcelle A 887 à Monsieur PHILIPPOT et madame ALLAIGRE, de Jonac, pour qu'ils puissent installer un pompage dans l'Eyrieux.

Madame CHAZAL souhaite également acheter à la commune une bande de la parcelle A 887, qui limite avec sa parcelle d'habitation A 882.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces deux ventes aux conditions suivantes :

- Vente à Monsieur PHILIPPOT et Madame ALLAIGRE d'un tènement d'une contenance de 4a 30 ca pour un montant forfaitaire de 5€.
- Vente à Madame CHAZAL d'un tènement d'une contenance de 47ca pour un montant forfaitaire de 5€.

Les frais afférents à ces deux ventes seront pris en charge en totalité par Monsieur PHILIPPOT et Madame ALLAIGRE, selon leurs souhaits.

Le Conseil Municipal charge Le Maire de faire toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de ces deux ventes.

## **6. Rénovation de l'éclairage public, remplacement des ampoules par des Led :**

Le Maire donne lecture de l'étude faite pour le remplacement sur la commune de 87 luminaires équipés de SHP par des luminaires LED.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Comité Municipal, à l'unanimité :

DECIDE : de ne pas donner suite. Investissement trop coûteux.

## **7. Diagnostic technique des arrêts de cars sur Chalencon :**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la CAPCA au sujet du lancement d'un appel à projet 2018 sur l'aménagement et la sécurisation des arrêts de cars.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Comité Municipal, à l'unanimité :

Demande de prendre contact avec la CAPCA pour renseignements. Compétence transport à la charge de la CAPCA et plusieurs arrêts n'existent plus car pas d'enfants.

## **8. Travaux en cours :**

### ➤ **Bâtiment annexe Les Blés d'Or.**

Prévoir un prêt de 100 000 ou 120 000€ sur 20 ans. Demander une proposition au Crédit Agricole, Caisse d'épargne et La Poste.

## **9. Questions diverses :**

### ➤ **Engagement et mandatement des dépenses d'investissement en préalable au vote des budgets primitifs 2018 budget général et budget AEP :**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote des Budgets Primitifs 2018, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En effet, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par la loi n°96-314 du 12 avril 1996 et la loi n°98-135 du 7 mars 1998), le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements, mais également, lors des mandatements et tout rejet du comptable pour l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dès le début de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 2017.

### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : Dépenses d'Investissement 2018**

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>20 750€</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65 000€</b>

### **BUDGET AEP : Dépenses d'Investissement 2017**

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>11 800€</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 200€</b>

- **Décide** l'inscription de ces crédits au budget Général et budget AEP 2018.

➤ **Avenant n°2 à la convention pour la gestion du cimetière communal de Chalencon avec la mairie de Saint Maurice en Chalencon :**

En février 2001, une convention a été signée entre la commune de Chalencon et la Commune de St Maurice en Chalencon pour assurer aux habitants de Saint Maurice en Chalencon, la possibilité d'être inhumés dans le cimetière communal de la commune de Chalencon.

Cette convention se justifiant par l'absence de cimetière communal à St Maurice en Chalencon. Un premier avenant avait été signé en mars 2014 pour des travaux d'exhumations, créations d'allées et la création d'un columbarium.

Aujourd'hui, de nouveaux travaux d'exhumations sont nécessaires. La commune de St Maurice devant participer financièrement à ces travaux, il y lieu de prendre un avenant n°2 à la convention initiale pour fixer la participation de la commune de St Maurice.

Le Maire donne lecture de la convention initiale et du projet d'avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Le conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le dit avenant.

- **Monsieur Le Maire fait part du mail reçu du Chef de Corps du Centre d'intervention et de secours de Chalencon au sujet d'une aire de pose d'hélicoptère du SAMU ou protection civile sur la commune de Chalencon. Le conseil sera vigilant. Si les arbres deviennent trop imposants pour la pose d'un hélicoptère, alors ils seront élagués.**

Séance levée à : 22 h 30